

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 23 septembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (4) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme HERVIEU (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), M. JASPART (représenté par Mme AVENA), Mme OBRIOT (représentée par Mme POLONCEAU).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 17 septembre 2014

Délibération n° : 60-2014

Objet : Association Les Yeux en Promenade – mise à disposition de locaux

Fondée en 2003, l'association Les Yeux en Promenade a pour objectif d'apporter à toutes les personnes déficientes visuelles une autonomie, une possibilité de loisirs et d'intégration.

L'association compte environ 80 membres adhérents dont 30 personnes déficientes visuelles, 24 personnes bénévoles ayant suivi une formation à la technique de guide, et une vingtaine de membres sympathisants qui participent à toutes les sorties proposées.

Les activités proposées par l'association sont nombreuses et variées : sorties culturelles (Musée des Beaux- Arts, Auditorium, théâtre Dijon Bourgogne), de détente (repas à thème, galette des rois, concert à la Vapeur), de loisirs (Bourse aux livres, vide grenier, cours de cuisine au centre social Balzac...).

Les membres de l'association ont souhaité participer à des cours de gymnastique dispensés par un éducateur sportif spécialisé dans la pratique du sport à destination de personnes en situation de handicap. Cette activité permet aux personnes déficientes visuelles une prise en compte de leurs difficultés (équilibre, déplacement dans la salle et explication des mouvements).

7 personnes sont d'ores et déjà inscrites dont 3 ayant plus de 60 ans.

L'association a déjà ponctuellement mis en place des réunions dans les locaux de l'Escale d'Alembert, ce qui permet une identification plus aisée des lieux au sein d'une structure accessible.

Ainsi, les membres du conseil d'administration décident :

- de valider le projet de convention de mise à disposition de locaux joint à la présente délibération entre le CCAS et l'association Les Yeux en Promenade, à compter du 30 septembre 2014 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive et tous actes à intervenir pour son exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 24 SEP. 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

02 OCT. 2014

